



Montreuil, le 23 mars 2022

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtftp@transformation.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/AY/AM
N°29_20220323

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2022 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Mesdames les Ministres,

Par voie de presse, alors que depuis 5 années, nous n'avons de cesse de le revendiquer, vous annoncez une augmentation du point d'indice...l'été prochain. Vous découvrez, semble-t-il, que les salaires, les pensions, les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public :

- NAO inexistante ou au rabais pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral ;
- Douzième année de gel quasi ininterrompu du point d'indice. La situation salariale des agent-es de la Fonction publique subit une dégradation d'une ampleur inédite.

Oui, dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable. Elle est le fruit de l'ensemble des politiques passées qui ont contribué au tassement des grilles, donc des rémunérations de l'ensemble des agents, et au blocage des carrières. Les mesures de différenciation salariale mises en œuvre par votre gouvernement et que vous envisagez de nouveau ne feront qu'accroître ces tassements de grilles. Pour la fédération des Services publics, c'est l'augmentation du point d'indice et des grilles permettant un déroulement de carrière, reconnaissant les qualifications, qui sont et demeurent les garanties fondamentales, avec le statut, de l'égalité de traitement de tous les agents des trois versants de la Fonction publique.

Parce que la question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé, les privé.es d'emploi, les retraité.es, les jeunes en formation, la Fédération CGT des Services publics partage une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations.

Voilà pourquoi, la fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, elle porte les revendications suivantes :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- Augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.

Les agent-es ne peuvent attendre l'été prochain pour être entendu-es et c'est bien immédiatement que ces mesures doivent être prises.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires...

.../...

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre. Et bien que les personnels répondent toujours présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19, ils et elles subissent des conditions de travail de plus en plus dégradées, un mépris de leur qualification, une précarité d'emploi.

La CGT condamne le choix délibéré du gouvernement d'une politique d'austérité dont les effets sont dévastateurs pour les fonctionnaires, les salarié·es du public et du privé et les retraité·es.

Le quotidien des 1 900 000 agent·es de la territoriale, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance. Dans toutes les mairies, dans les Conseils départementaux, les métropoles, les établissements intercommunaux, dans les régions, dans les SDIS, les établissements publics de santé, du logement, dans le secteur de l'eau, de la thanatologie, nous avons toutes les raisons de rejeter cette politique. Ce que nous voulons est pourtant simple. C'est pouvoir travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, et avec des salaires qui évoluent de manière significative.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics revendique :

- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine.

Ainsi que :

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- Pour l'abrogation de la loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction publique ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

La fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève de **0 h à 24 h** pour les journées suivantes : **1er avril 2022, 2 avril 2022, 3 avril 2022, 4 avril 2022, 5 avril 2022, 6 avril 2022, 7 avril 2022, 8 avril 2022, 9 avril 2022, 10 avril 2022, 11 avril 2022, 12 avril 2022, 13 avril 2022, 14 avril 2022, 15 avril 2022, 16 avril 2022, 17 avril 2022, 18 avril 2022, 19 avril 2022, 20 avril 2022, 21 avril 2022, 22 avril 2022, 23 avril 2022, 24 avril 2022, 25 avril 2022, 26 avril 2022, 27 avril 2022, 28 avril 2022, 29 avril 2022, 30 avril 2022**, pour l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale